

# CONSEIL GÉNÉRAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 février 2014

CP2014\_02\_29

*L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

*Excusé(s) :*

*M. E. ASTOUL*

## FRAUDE AU RSA - DÉPÔT DE PLAINTE

---

Les articles L 262-51 à L 262-53 du code de l'Action Sociale et des Familles prévoient que les personnes qui se rendent coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir le Revenu de Solidarité Active sont passibles de poursuites judiciaires.

En application de ces dispositions, je vous propose de déposer plainte pour le Conseil Général, dans différents dossiers qualifiés de fraude au RSA.

Vous trouverez, présenté, les dossiers fraudes n°F01-2014 à F04-2014 pour lesquels les Équipes Pluridisciplinaires concernées ont donné un avis favorable pour un dépôt de plainte afin de préserver les intérêts du département.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et m'autoriser à porter plainte et se constituer partie civile dans les affaires susvisées.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à porter plainte et se constituer partie civile concernant les différents dossiers présentés qualifiés de fraude au RSA.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,